



Refus de pmsmp par mon employeur

Par **serrano sonia**, le **19/07/2018** à **11:36**

bjr je suis en cui depuis le 13 nov 2017 ou j'ai effectuer une pmsmp en grande distribution afin de m'ouvrir et me faire connaitre auprès des employeurs de la région aussi mon contrat a été renouveler pour une période de 4 mois qui va jusqu'au 16 sept 2018 aujourd'hui j'aimerais refaire un stage de 15jours mais le directeur du centre d'insertion refuse que je fasse une pmsmp juillet et aout pour raison de sous effectif a t'il le droit sachant qu'il s'est engager tout comme moi a favoriser le retour a l'emploi et qu'il perçois des subventions de l'état ,également je n'ai pas pris de congés durant la période estivale pour ne pas gêner les personnes désireuses de passer leurs congés avec leurs enfants et qu'il me reste a mon actif env 13jours et que je compte les prendre au mois de sept vu que mon contrat s'arrête le 16sept.
et a qui m'adresser pour faire valoir mes droits s'ils ils sont légitime merci d'avance cordialement.

Par **P.M.**, le **19/07/2018** à **11:55**

Bonjour,
Ce n'est pas clair car vous avez déjà effectué une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel et si votre contrat a été renouvelé, je ne vois pas comment vous pourriez faire un stage ailleurs...
Vous parlez de centre d'insertion, il faudrait préciser si voues entendez par là l'employeur de la grande distribution...
Mais Pôle Emploi devrait pouvoir vous informer...

Par **serrano sonia**, le **19/07/2018** à **19:56**

bjr bien a vous le renouvellement est reconduit a partir du moment ou l'ont s"engage a poursuivre l'accompagnement et la reinsertion .certe j'ai déjà fait une pmsmp lors de mon premier contrat de 6 mois qui s'est achever le 13 mai, il est donc recommander de s'ouvrir a d'autres entreprise afin de favoriser mon retour a l'emploi et d'explorer d'autres milieux pro c'est un engagement écrit et signé mon employeur dois donc favoriser celui ci on a le droits d'effectuer plusieurs immersion cependant celui ci refuse que j'en refasse un seulement juillet aout n'a t'il pas le devoir de me laisser découvrir d'autres secteurs d'activités et je parle bien entendu de mon directeur au centre d'insertion qui m'emploi en cui.
j'espère que c'est un peu plus clair pour vous.

cordialement.

Par **P.M.**, le **19/07/2018** à **20:19**

Ce n'est pas beaucoup plus clair, en tout cas, comme je vous l'ai dit, Pôle Emploi devrait pouvoir vous informer...